

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013

Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 56

Nombre de pouvoirs : 10

Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.16 : Octroi d'une subvention à l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) pour la candidature LEADER.

□ M. Michel COLIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu les articles L.5211-1 et L.5216-5 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la demande de subvention de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA) ;

La Plaine de Versailles et le Plateau des Alluets, prolongement naturel du parc du château de Versailles, est l'un des rares espaces périurbains préservés à seulement 13 km de Paris. Vaste espace de respiration à proximité de Paris, elle abrite encore une agriculture diversifiée : grandes cultures, maraîchage, arboriculture, horticulture, activités équestres.

Sur ce territoire comportant 24 communes, les élus, les agriculteurs, les représentants associatifs et un certain nombre de partenaires publics ou privés intéressés par son développement ont constitué, en 2004, l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA). Celle-ci a pour mission de créer un espace de communication pour que se rencontrent, puis se rassemblent, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux. L'objectif est de réfléchir, d'étudier et de formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets.

L'association a été désignée comme GAL (Groupe d'Action Locale) pour la mise en œuvre d'un programme LEADER 2007-2013 sur son territoire, intitulé « *un territoire vivant porteur d'innovations* », et qui comporte trois orientations :

- conforter les filières agricoles par une stratégie de qualité
- renforcer l'identité de la plaine et promouvoir l'économie touristique
- la plaine, une zone pilote sur l'écologie territoriale.

Ce programme, en cours d'achèvement, a permis de mettre en place de réelles dynamiques de groupe sur le territoire dans plusieurs domaines : agricole, paysager, mise en valeur du patrimoine rural, projets d'écologie territoriale.

Tous ces projets innovants méritent d'être développés. Afin de poursuivre l'élan qui a été donné, l'association de la Plaine de Versailles sera candidate à un prochain projet LEADER dans le cadre de la programmation 2014-2020.

Dans cette perspective, l'association a organisé en 2013 en son sein, des séminaires de réflexion avec chacun des trois collègues. Après avoir élaboré une stratégie en interne pour le territoire, l'association s'adressera également à ses partenaires au cours de l'année 2014, afin de l'approfondir et de trouver des synergies. Des premiers contacts établis avec AGROPARISTECH ou l'ENSP montrent que des partenariats sont possibles et souhaités. La stratégie de Versailles Grand Parc devra également être prise en compte pour orienter ou enrichir la candidature LEADER du territoire rural que constitue la Plaine de Versailles. Des croisements seront également faits avec la candidature voisine de Terre et Cité afin d'avoir des objectifs et des actions communes lorsque cela s'avèrera pertinent.

L'association compte pour cela se faire aider par un prestataire extérieur qui apportera du recul et des capacités d'écoute et de synthèse sans parti pris sur la situation. Un premier soutien a été apporté par l'association Sol et Civilisation,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

laboratoire d'idées en développement rural au niveau national. Sol et Civilisation connaît de plus la démarche patrimoniale qui est à l'origine de l'APPVPA.

Dans le cadre de sa compétence Aménagement du territoire, notamment de préservation de la qualité paysagère des espaces naturels et agricoles, et de développement économique, la communauté d'agglomération souhaite apporter un soutien financier à l'élaboration du prochain dossier de candidature LEADER.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la convention de collaboration qui définit l'engagement des parties ;*
- 2) *décide d'accorder une subvention de 15 000 € à l'APPVPA, dont 50% à la signature de la convention, soit 7 500 €, et le solde à la fin ;*
- 3) *décide d'imputer la subvention sur les crédits inscrits au budget 2014 de la communauté d'agglomération au chapitre 65 : «autres charges de gestion», article 6574 : « subvention de fonctionnement aux associations, fonction 824 : « Aménagement » ;*
- 4) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention d'objectif et tout document s'y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services